

POTAIN®

by **Manitowoc**

FORMATIONS 2021

Conduite Grues à Tour – CACES® R487

Saint Pierre de Chandieu-France

Yes! We Care

09/2020



Emmanuel KIRCHNER
Responsable Formations Techniques
Cdf@manitowoc.com
+33 (0) 4 69 85 92 20
+33 (0) 6 15 24 51 00

Sophie BARTHÈS
Responsable Planning Formations
Cdf@manitowoc.com
+33 (0) 4 69 85 92 20



Afin de mieux vous servir, nous avons développé un partenariat de proximité avec le centre de formation Emile PICO.

Situé en région SUD à Mallemort entre Cavillon, Aix en Provence et Salon-de-Provence, il est agréé pour le passage des CACES® R.487 Catégorie 1 et 3.

Tél : 04 90 59 42 05
Email : contact@poleformation-tp.fr



En cas de handicap ou besoins spécifiques d'accompagnement, renseignez-vous, car nos formations ne sont pas toutes adaptables à tous les types de handicaps.

Locaux pour la pédagogie, conformes à la législation relative à l'accès aux personnes à mobilité réduite. Terrain de formation (pratique avec les grues) non conforme. Terrain praticable mais accidenté.



Matériel à disposition :

- 5 grues : IGO 50, IGO T 85 sur translation, HUP 32-27, MDT 269, MDT 219,
- 2 ascenseurs : TCL, Cab'IN,
- 1 showroom avec 9 bancs de formation techniques,
- 1 simulateur de conduite de grues à tour,
- 5 salles de cours dédiées.

Langues parlées :

- Français, Anglais, Allemand (limité) .
- Autres langues avec traducteur.
- Autres langues disponibles dans les sites locaux.

Certifications :

- Homologué O.P.Q.F
- Homologué DataDock.
- Membre de l'ASSOCA (Association des organismes certifiés CACES®)
- Référencé auprès de la Caisse des dépôts pour la prise en charge CPF des CACES®
- Démarches pour une homologation QUALIOPi en cours
- Centre agréé SUVA (pour équivalence CACES® en Suisse)



Coûts :

Le coût des formations est inscrit sur chacun des programmes. Les hôtels, forfait repas et transports ne sont pas inclus et restent à votre entière charge. Les formations techniques ne sont pas éligibles au CPF car elles sont qualifiantes mais non certifiantes (Seuls les CACES® sont éligibles au CPF).

Equipements :

Toutes nos formations impliquent des exercices en extérieur. Merci de bien vouloir indiquer à vos stagiaires qu'ils doivent prendre leurs EPI (Equipement de protection individuel) à savoir : Casque avec jugulaire, Chaussures de sécurité, vêtements haute visibilité, gants, et harnais de sécurité, lunettes, bouchons d'oreilles pour certains stages spécifiques.

Les shorts, T-shirt et chaussures ouvertes ne sont pas acceptés pour les formations. Les manches longues sont obligatoires pour tous les stages dépannages.

Contactez-nous :

Adresse mail : cdf@manitowoc.com

Lieu de formation:

Parc d'activités des Portes du Dauphiné
5 rue Lavoisier
69780 Saint Pierre de Chandieu (à proximité de LYON-aéroport)
04 69 85 92 20

Nom de la formation	Descriptif de la formation	Page	Lieu
GAT 105	Grutiers Débutants CACES® R487 grues à tour GME/GMA	7	St Pierre de Chandieu
GAT 35	Renouvellement CACES® R487 grues à tour GME/GMA Théorie + pratique 3 jours / test 2 jours	8	St Pierre de Chandieu
GAT 21	Renouvellement CACES® R487 grues à tour GME/GMA Théorie + pratique 1,5 jours / test 1,5 jours	9	St Pierre de Chandieu

CONDUITE : Parcours conducteur

Formation initiale

GAT 105 *Débutants*

*Apprentissage 13 jours
Test 2 jours*



Renouvellement

GAT 21

(Renouvellement classique)

*Révisions théoriques/Pratiques 1,5 jours
Test 1,5 jours*

OU

GAT 35

(Renouvellement approfondi)

*Révisions théoriques/Pratiques 3 jours
Test 2 jours*



Délivrance CACES® R487 GME et/ou GMA

Taux de satisfaction 2020

Comme tout centre de formation agréé et référencé, nous sommes tenus de recueillir les avis de nos stagiaires à chaud (à la fin de la formation) et à froid (3 mois après). Ces questionnaires sont importants et nous permettent non seulement d'améliorer nos formations, méthode d'accueil... mais aussi de conserver une qualité de formation qui nous permet d'être éligible pour les financements OPCO.

En 2020, voici les résultats que nous avons obtenus: (taux de réponse 47%)

	Moyenne des réponses à Chaud
La formation vous a-t-elle été utile ?	3,84 
La formation était-elle satisfaisante ? (qualité des exercices, répartition théorie-pratique...)	3,72 
L'animation était-elle satisfaisante ? (explications du formateur, cas pratiques clairs....)	3,85 
La réalisation de la formation était-elle satisfaisante ? (outils, supports de cours...)	3,69 
L'organisation de la formation était-elle satisfaisante ? (accueil, hôtels, restaurant...)	3,61 

	Moyenne des réponses à Froid
Les compétences acquises pendant la formation vous ont-elles été utiles pendant ces 3 derniers mois ?	3,4 
Le contenu de la formation est-il adapté à votre travail sur le terrain ?	3,6 

Nombres de stagiaires formés en 2020

catégorie	Désignation	nombre de tests passés	nombre de tests réussis	taux de réussite
1	CACES R487 GME (flèche distributrice)	102	99	97,1%
2	CACES R487 GME (flèche relevable)	10	10	100,0%
3	CACES R487 GMA	105	103	98,1%



- Conformément à la nouvelle recommandation, il n'est plus possible de passer les options GME Sol et GMA Cabine seules. Ce sont des options qui peuvent être prises, en combinées, lorsque vous prenez l'option de base. Ainsi, si vous souhaitez la GME Sol, vous devrez prendre la GME Cabine+sol. Pour la GMA cabine, il vous faudra passer la GMA Sol+cabine.
- L'autorisation de conduite est **LE** document légal que doit donner l'employeur. Le Caces® R487 grue à tour est une recommandation qui permet à l'employeur de justifier d'une formation de son salarié, quant à la conduite de grues à tour. Il ne saurait substituer la responsabilité de celui-ci, en cas de problème survenu sur un chantier. Le Caces® atteste de la formation du salarié. L'autorisation de conduite autorise le salarié à utiliser ses compétences de conducteur.
- Le CACES ® remis en cas de succès aux examens, est le modèle recommandé par l'INRS. La lecture n'est pas intuitive. Seules les options évaluées par le Testeur sont reportées sur la carte.
- Avec la possibilité d'autorisation de conduite des niveaux équivalents, il est possible de ne passer que 2 options et pouvoir conduire les 4 configurations. En effet, avec un CACES ® GME Cabine et GMA Sol, l'employeur peut faire une autorisation de conduite ouvrant le droit à la conduite de la GME Sol (puisque la conduite en télécommande a été étudiée en GMA) et GMA Cabine (puisque la conduite en cabine a été étudiée en GME). Mais ces deux options ne figureront pas sur le CACES®, car non évaluées par nos Testeurs. Mais elles sont autorisées par le chef d'établissement.
- La translation est une option à par entière. Il ne s'agit pas de la GME translation ou GMA translation. Quelque soit la grue montée sur la translation, c'est l'utilisation de cette voie sur rail qui est appréhendée pendant le test.

Qu'est-ce qui change sur le nouveau CACES ® R487 ?

- Le nouveau CACES ® se base sur une connaissance générale accentuée par rapport aux précédentes versions (il faut désormais 70% de réussite au moins ET au moins 50% dans chacun des modules, donc des modules sur la CARSAT/Assurance maladie...)
- Le grutier en poste doit savoir manipuler les ascenseurs (et l'utiliser) ainsi que les technologies dernières pointes (CCS chez nous).
- Le parcours pratique est moins intuitif et est chronométré. Si le candidat dépasse le temps, il est recalé.
- Le grutier doit bien comprendre impérativement le français. Les questions pourront être lues 1 fois chacune, ainsi que les réponses pour les personnes ne lisant pas le français. Mais elles ne seront pas répétées et la présence de traducteur n'est pas possible pour l'examen.
- La durée de validité du CACES ®, pour la partie pratique, peut être prolongée de 5 années supplémentaires, sur autorisation de conduite du responsable de l'entreprise employant le grutier. Dans ce cas, seule la théorie sera à repasser au bout de 5 ans.

Objectifs :

- Conduire en sécurité les grues à tour GME et GMA en cabine et/ou au sol avec radiocommande.
- Être capable de conduire la grue sans générer de ballant en charge.

Programme :

- Rôle et responsabilités du grutier,
- Installation de la grue, ses fonctionnalités,
- Etude du poste de conduite,
- Communication avec le personnel au sol,
- Caractéristiques d'exploitation (courbes de charges, limiteurs d'efforts et de mouvements, mouflages),
- Règles d'exploitation (Vent, règles de prévention, prise et fin de poste, manœuvres interdites, vérifications périodiques),
- Etude des mécanismes et entretien,
- Courant électrique (dispositif et sécurités),
- Techniques d'élingage,
- Organisation de chantier,
- Pratique intensive de la conduite afin de maîtriser les ballants.

Options :

- Options disponibles :
 - GME Cabine
 - GMA Sol
 - GMA translation.
- Ces options, conformes à la nouvelle recommandation, permettent d'utiliser les grues, quelque soit leur configuration, avec l'autorisation de conduite du chef d'entreprise. Ainsi, avec ces options, le grutier pourra conduire la GMA en Cabine, la GME au Sol et la GME en translation.



Renouvellement tous les 5 ans

Prérequis :

- Personnes responsables majeures.
- Etre déclaré apte au travail par un médecin. (Certificat à présenter avant le stage ou attestation de détention avec le bon de commande)
- **Bien** comprendre et lire le français.
- EPI : Chaussures de sécurité, casque, vêtements haute-visibilité.

Durée :

- 3 semaines – 15 jours-105 heures

Nombre de participants :

- 6 participants

Formateurs / correspondants :

- C. PRELY Formateur technique
- A. DOS SANTOS Formateur technique
- E. KIRCHNER Responsable Pédagogique

Méthodes pédagogiques :

- Théorie avec support de formation dédié et pratique sur GME et GMA POTAIN dernière génération & simulateur de conduite.

Moyens :

- 5 salles de cours avec moyens interactifs.
- 5 grues à tour: 2 GME et 3 GMA : Igo 50, Igo T 85, HUP 32-27, MDT 219 et MDT 269.
- 1 simulateur de conduite.

Lieu :

- 5 rue Lavoisier, 69780 St Pierre de Chandieu

Validation des acquis :

- Examen de fin de stage.
- Délivrance du CACES® R487 si les résultats sont positifs ou d'une fiche individuelle d'évaluation si les résultats sont négatifs.

CACES® reconnu pour travailler en Suisse par la SUVA.

Validation de l'inscription :

- Bon de commande dûment rempli avec le tampon de l'établissement responsable.
- Visite médicale à jour ou attestation de détention.
- Validation de la prise en charge de la formation par l'entreprise ou l'organisme financeur.

Tarif :

- Prix du stage par personne :
 - GMA SOL (option de base) **4 541 €**
 - GME CABINE (option de base) **4 541 €**
 - GME CABINE + GMA SOL **4 941 €**
 - GMA SOL option CABINE **4 941 €**
 - GME CABINE option SOL **4 941 €**
 - TRANSLATION (en supplément) **592 €**

Coût du test CACES® inclus : 406 € HT

- Forfait Repas : **255 € HT**

✓ Eligible au CPF

Dates : (disponibilité à vérifier à l'inscription)

- 11 - 26 Jan
- 05 - 20 Avril
- 31 Mai - 15 Juin
- 06 - 21 Sept
- 04 - 19 Oct
- 08 - 21 Nov

Objectifs :

- Apporter des compléments théoriques et pratiques pour certifier les grutiers expérimentés sur grues à tour GME et GMA. (ayant préalablement passé une formation de conduite, CACES®)

Programme :

- Rôle et responsabilités du grutier,
- Installation de la grue, ses fonctionnalités,
- Etude du poste de conduite,
- Communication avec le personnel au sol,
- Caractéristiques d'exploitation (courbes de charges, limiteurs d'efforts et de mouvements, mouflages),
- Règles d'exploitation (Vent, règles de prévention, prise et fin de poste, manœuvres interdites, vérifications périodiques),
- Etude des mécanismes et entretien,
- Courant électrique (dispositif et sécurités),
- Techniques d'élingage,
- Organisation de chantier,
- Pratique intensive de la conduite afin de maîtriser les ballants.

Options :

- Options disponibles :
 - GME Cabine
 - GMA Sol
 - GMA translation.
- Ces options, conformes à la nouvelle recommandation, permettent d'utiliser les grues, quelque soit leur configuration, avec l'autorisation de conduite du chef d'entreprise. Ainsi, avec ces options, le grutier pourra conduire la GMA en Cabine, la GME au Sol et la GME en translation.



Renouvellement tous les 5 ans

Prérequis :

- Grutiers expérimentés nécessitant quelques remises à jour de connaissances. (ancien CACES® à présenter ou att. de formation)
- Etre déclaré apte au travail par un médecin. (Certificat à présenter avant le stage ou attestation de possession avec bon de commande)
- **Bien** comprendre et lire le français.
- EPI : Chaussures de sécurité, casque, vêtements haute-visibilité.

Durée :

- 5 jours – 35 heures

Nombre de participants :

- 4 participants maximum

Formateurs / correspondants :

- C. PRELY Formateur technique
- A. DOS SANTOS Formateur technique
- E. KIRCHNER Responsable Pédagogique

Méthodes pédagogiques :

- Théorie avec support de formation dédié et pratique sur GME et GMA POTAIN dernière génération & simulateur de conduite.

Moyens :

- 5 salles de cours avec moyens interactifs.
- 5 grues à tour: 2 GME et 3 GMA : Igo 50, Igo T 85, HUP 32-27, MDT 219 et MDT 269.
- 1 simulateur de conduite.

Lieu :

- 5 rue Lavoisier, 69780 St Pierre de Chandieu

Validation des acquis :

- Examen de fin de stage.
- Délivrance du CACES® R487 si les résultats sont positifs ou d'une fiche individuelle d'évaluation si les résultats sont négatifs.

CACES® reconnu pour travailler en Suisse.

Validation de l'inscription :

- Bon de commande dûment rempli avec le tampon de l'établissement responsable.
- Visite médicale à jour ou attestation de détention.
- Ancien CACES® ou attestation justifiant d'une formation initiale sur la conduite des grues à tour.
- Validation de la prise en charge de la formation par l'entreprise ou l'organisme financeur.

Tarif :

- Prix du stage par personne :
 - GMA SOL (option de base) **2 100 €**
 - GME CABINE (option de base) **2 100 €**
 - GME CABINE + GMA SOL **2 283 €**
 - GMA SOL option CABINE **2 283 €**
 - GME CABINE option SOL **2 283 €**
 - TRANSLATION (en supplément) **592 €**

Coût du test CACES® inclus : 406 € HT

- Forfait Repas : **85 € HT**

✔ Eligible au CPF

Dates : (disponibilité à vérifier à l'inscription)

08-12 Fev
19-23 Juil
06-10 Dec

Objectifs :

- Apporter des compléments théoriques et pratiques pour certifier les grutiers expérimentés sur grues à tour GME et GMA.

Programme :

- Rôle et responsabilités du grutier,
- La grue et son installation: technologies, conformités, interférences, zones interdites,
- Le poste de conduite: organes de commande, aides à la conduite, sites masqués et télésurveillance,
- Communication avec le personnel au sol,
- Exploitation: caractéristiques (courbes de charges, limiteurs d'efforts et de mouvements, mouflages) et règles de prévention (prise et fin de poste, manœuvres interdites, contrôles et vérifications périodiques),
- Mécanismes: composants, fonctionnement, entretien, Courant électrique,
- Elingage,
- Organisation de chantier: signalisation, équipement des voies de translation,
- Pratique intensive sur grues avec exercices évolutifs.

Options :

- Options disponibles :
 - GME Cabine
 - GMA Sol
 - GMA translation.
- Ces options, conformes à la nouvelle recommandation, permettent d'utiliser les grues, quelque soit leur configuration, avec l'autorisation de conduite du chef d'entreprise. Ainsi, avec ces options, le grutier pourra conduire la GMA en Cabine, la GME au Sol et la GME en translation.

Méthodes pédagogiques :

- Théorie avec support de formation dédié et pratique sur GME et GMA POTAIN dernière génération & simulateur de conduite.



Renouvellement tous les 5 ans

Prérequis :

- Grutiers majeurs expérimentés en poste, nécessitant un renouvellement de son CACES® (ancien CACES® à présenter pour l'inscription)
- Etre déclaré apte au travail par un médecin. (Certificat à présenter avant le stage ou attestation de possession avec bon de commande)
- **Bien** comprendre et lire le français.
- EPI : Chaussures de sécurité, casque, vêtements haute-visibilité .

Durée :

- 3 jours – 21 heures

Nombre de participants :

- 3 participants maximum

Formateurs / correspondants :

- C. PRELY Formateur technique
- A. DOS SANTOS Formateur technique
- E. KIRCHNER Responsable Pédagogique

Moyens :

- 5 salles de cours avec moyens interactifs.
- 5 grues à tour: 2 GME et 3 GMA : Igo 50, Igo T 85, HUP 32-27, MDT 219 et MDT 269.
- 1 simulateur de conduite.

Validation des acquis :

- Examen de fin de stage.
- Délivrance du CACES® R487 si les résultats sont positifs ou d'une fiche individuelle d'évaluation si les résultats sont négatifs.

CACES® reconnu pour travailler en Suisse.

Lieu :

- 5 rue Lavoisier, 69780 St Pierre de Chandieu

Validation de l'inscription :

- Bon de commande dûment rempli avec le tampon de l'établissement responsable.
- Visite médicale à jour ou attestation de détention.
- Ancien CACES® justifiant d'une formation initiale sur la conduite des grues à tour.
- Validation de la prise en charge de la formation par l'entreprise ou l'organisme financeur.

Tarif :

- Prix du stage par personne :
 - GMA SOL (option de base) **1 260 €**
 - GME CABINE (option de base) **1 260 €**
 - GME CABINE + GMA SOL **1 371 €**
 - GMA SOL option CABINE **1 371 €**
 - GME CABINE option SOL **1 371 €**
 - TRANSLATION (en supplément) **592 €**

Coût du test CACES® inclus : 406 € HT

- Forfait Repas : **68 € HT**

- ✓ Eligible au CPF

Dates : (disponibilité à vérifier à l'inscription)

04-06 Jan	28-30 Avril	30-01 Sept
06-08 Jan	03-05 Mai	01-03 Sept
01-03 Fev	05-07 Mai	27-29 Sept
03-05 Fev	10-12 Mai	29 Sept-01 Oct
15-17 Fev	17-19 Mai	25-27 Oct
17-19 Fev	19-21 Mai	27-29 Oct
22-24 Fev	25-27 Mai	29 nov -01 Dec
24-26 Fev	28-30 Juin	01-03 Dec
22-24 Mars	30 Juin-02 Juil	06-08 Dec
24-26 Mars	26-28 Juil	08-10 Dec
29-31 Mars	28-30 Juil	13-15 Dec
31 Mars-02 Avril	23-25 août	15-17 Dec
26-28 Avril	25-27 août	9

Modalités d'inscription

Modalités:

- Il est impératif de fournir tous les documents demandés sur la fiche de stage afin de valider l'inscription. Les documents demandés devront être en cours de validité durant la durée du stage (Aptitude médicale, habilitation électrique, habilitation au travail en hauteur).

Pré-requis et EPI:

- L'inscription est considérée comme validée lorsque l'intégralité des documents attendus sont fournis. Tant que des pièces sont manquantes, l'inscription n'est pas validée.
- L'aptitude au « travail sur grues », donnée par la médecine du travail, est impérative.
- Le centre de formation est un lieu technique. Les shorts, claquettes, chaussures ouvertes, et tenues déchirées (par la mode) ne sont pas autorisés.
- Les EPI sont obligatoires sur le terrain de formation: Chaussures de sécurité, harnais (pour stages concernés) , tenue haute visibilité (pas de shorts, ni t-shirt sauf si température excédant les 35°C), gants, casque et lunettes.
- Le stagiaire devra avoir un comportement respectueux, les retards ne sont pas acceptés.

Convocations:

- Nous vous ferons parvenir 3 semaines avant le début du stage :
 - une convocation,
 - une liste d'hébergement à proximité à prix négociés.

Facturation:

- A l'issue du stage, nous vous transmettrons :
 - une "Facture -convention" de formation,
 - une attestation de participation,
 - un état de présence.

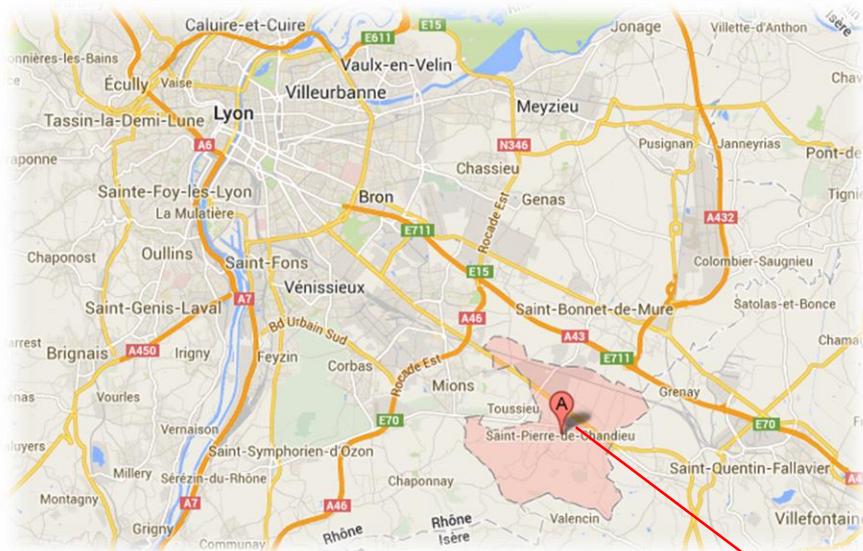
➤ *Les prix sont donnés à titre indicatif : valeur octobre 2020. Ils seront modifiables en fonction des conditions économiques, dans la limite autorisée par la législation en vigueur ou décision unilatérale de Manitowoc Crane Group SAS.*

Adresse



MANITOWOC CRANE GROUP FRANCE SAS
Parc d'Activité des Portes du Dauphiné
5 rue Lavoisier
69780 SAINT PIERRE DE CHANDIEU

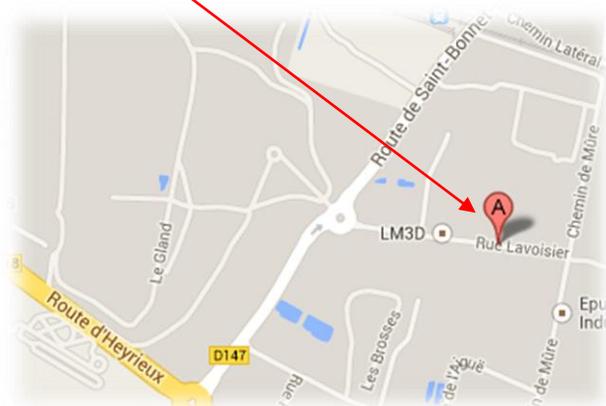
04 69 85 92 20



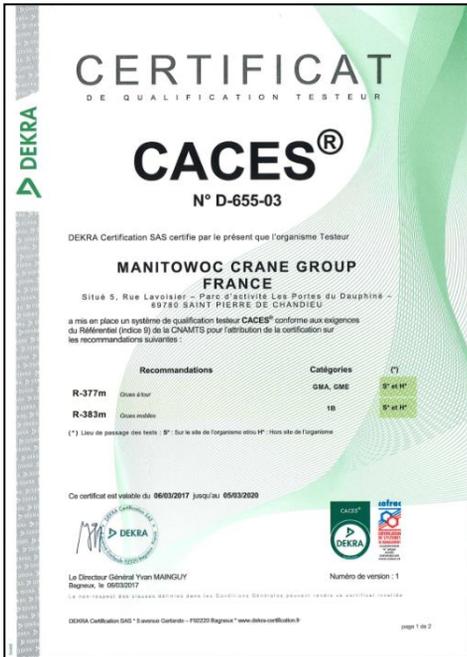
Coordonnées GPS :

Latitude : 45° 38' 47" N

Longitude : 05° 00' 53" Est



Certifications



Datadock



Attestation de détention d'un certificat médical

Je, soussigné, travaillant pour la société
située à (adresse)(ville).....

certifie avoir en ma possession et pouvoir le délivrer si nécessaire, le certificat
médical d'aptitude pour le travail en hauteur délivré par la médecine du travail,
pour Monsieur / Madame (NOM Prénom)que nous
avons inscrit en stage :

- GAT105 : Formation initiale en 3 semaines du CACES[®]
- GAT35 : Renouvellement approfondi du CACES[®]
- GAT21 : Renouvellement CACES[®]

Session qui se déroulera duau

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait àLe

Nom, Prénom, qualité

Tampon de la société

Bon de Commande CACES[®] - Centre de formation

MANITOWOC CRANE GROUP France SAS – Saint Pierre de Chandieu

LA FORMATION

Intitulé : GAT 105 : formation initiale GAT35 : Recyclage approfondi GAT21 : Recyclage

Options : (merci de ne sélectionner qu'un choix)

Cat. 3 : GMA SOL **ou** Cat. 3 : GMA SOL option CABINE
 Cat. 1 : GME CABINE **ou** Cat. 1 : GME CABINE option SOL
 Cat. 2* : GME RELEVABLE CABINE **ou** Cat. 2* : GME RELEVABLE CABINE option SOL
 Cat. 1 + 3 : GME CABINE + GMA SOL sans option (permet de conduire toutes configurations avec autorisation de conduite)

Option indépendante possible : TRANSLATION

Lieu: Saint Pierre de Chandieu, près de Lyon , Rhône (69)

Coût pédagogie (€ HT) : Coût repas (€ HT) :

Dates: du au.....

LE STAGIAIRE

Nom :

Prénom :

Date de naissance : |__|_|_|_|_| | Adresse mail : @

N° de SS : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| | Adresse :

L'ENTREPRISE SIGNATAIRE (ne pas remplir si inscription individuelle)

Raison Sociale :

N° Ident. TVA : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| | N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse :

CONTACT ENTREPRISE (ne pas remplir si inscription individuelle)

Nom:

Prénom :

Fonction : Ligne directe : ___/___/___/___/___

Email :@

LA FACTURATION (si différent du code TVA renseigné plus haut/ Ne pas remplir si inscription individuelle)

Entreprise ou organisme à facturer N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse :

En cas de prise en charge partielle par un organisme : Libeller à inscrire pour la facture

DATE, SIGNATURE, ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Bon pour accord et acceptation des « conditions générales d'inscription » figurant à la suite de ce présent bulletin

DATE, SIGNATURE DU STAGIAIRE POUR LES INSCRIPTIONS A TITRE INDIVIDUEL :

Bon pour accord et acceptation des « conditions générales d'inscription » figurant à la suite de ce présent bulletin

Conditions générales d'inscription et de participation aux enseignements du centre de formation Manitowoc France SAS

Les présentes conditions générales d'inscription et de participation concernent :
- Le Centre de formation Manitowoc France SAS

Article 1 - Dates et lieux des actions de formation

Les dates et lieux des actions sont fixés :
- soit par des documents valant offre de formation, établis et diffusés par le Centre de formation MCG France SAS.
- soit par accord entre un ou plusieurs demandeurs de formation et le Centre de formation MCG France SAS (convention de formation).

Article 2 - Inscriptions

Les inscriptions, libellées sur des bulletins d'inscription, ou adressées sur simple demande, doivent parvenir trois semaines avant le début de la formation, au Centre de formation MCG France SAS, accompagnées, notamment pour les stagiaires individuels, du versement des frais de formation, sauf dispositions contractuelles particulières. La signature du document d'inscription par l'employeur ou par le bénéficiaire de la formation vaut acceptation des conditions générales d'inscription et de participation aux enseignements du Centre de formation Manitowoc France SAS.

NOTA : l'accès à certains stages fait l'objet de critères particuliers (Pré-requis). Veuillez consulter notre offre de formation ou contacter nos services.

Article 3 Annulation d'inscription

Stages inter entreprises

- En cas d'annulation d'inscription reçue par le Centre de formation Manitowoc France SAS moins de dix jours ouvrables avant le début de la formation, une somme égale aux deux tiers du montant des frais de formation reste à la charge du demandeur de formation, au titre d'indemnités forfaitaires, sauf cas de force majeure.
- En cas de non-participation à la formation d'un stagiaire inscrit ou d'abandon en cours de formation, la totalité des frais de formation est à la charge du demandeur de formation, à titre d'indemnités forfaitaires, sauf cas de force majeure.
- En cas de retard à la formation d'un stagiaire inscrit, la totalité des frais de formation est à la charge du demandeur de formation, à titre d'indemnités forfaitaires, sauf cas de force majeure.
- Les sommes facturées au titre du présent article ne sont pas, par nature, imputables sur la participation obligatoire au financement de la formation continue.

Stages intra entreprises

Conditions particulières.

Article 4 - Annulation ou report de stage

Certaines circonstances peuvent entraîner de la part du Centre de formation Manitowoc France SAS, soit l'annulation d'une action de formation, soit son report à une date ultérieure. Dans ce cas, les entreprises (ou les stagiaires individuels) :

- * sont avisés, sauf cas de force majeure, au moins une semaine avant le début prévu de l'action de formation,
 - * ne supportent aucune charge ou frais dû au coût pédagogique,
 - * ne peuvent prétendre à une quelconque indemnisation de la part du Centre de formation Manitowoc France SAS.
- En cas de changement de dates, les entreprises (ou les stagiaires) ont le choix entre le remboursement des sommes versées et le report de leur(s) inscription(s) pour une action ultérieure.

Article 5 - Convention de formation continue

Selon la législation en vigueur et conformément aux dispositions de l'article L920-1 du Code du travail, une convention de formation, ou facture convention, ou contrat de prestation, est établi.

Article 6- Frais de formation

Les frais de formation comprennent :

- Dans tous les cas, les frais d'enseignement proprement dits (le tarif applicable est celui en vigueur à la date du début de l'enseignement, sauf dispositions contraires revues contractuellement entre le demandeur de formation et le Centre de formation Manitowoc France SAS) et, le cas échéant, les frais annexes dont frais de déplacement du ou des formateurs, frais de mise à dispositions de matériel, tests... Chaque action fait l'objet d'une ou plusieurs factures.
- S'il y a lieu, des frais d'hébergement (repas et chambre), le tarif applicable étant celui en vigueur lors des périodes d'accueil des stagiaires.

La facturation comprend, s'il y a lieu, la perception de la TVA aux taux applicables dans les conditions réglementaires.

Article 7 - Paiement

Tout nouveau client du Centre de formation doit régler la formation en totalité, d'avance.

Pour les clients réguliers, toute facture relative à des frais de formation est payable à réception net d'escompte.

Tout retard, conformément aux dispositions légales en vigueur, fait l'objet de pénalités, non imputables sur la participation obligatoire au financement de la formation continue, déterminées par l'application d'une fois et demie le taux légal sur les sommes restant dues.

Article 8 - Obligation des parties

Le Centre de formation Manitowoc France SAS s'engage à faire bénéficier chaque participant d'une formation conforme aux finalités (préparation à un examen, acquisition de connaissances et/ou du savoir-faire...) et caractéristiques (lieu, date, durée...) de la formation choisie sur un bulletin d'inscription ou définie contractuellement, hors les cas prévus à l'article 4 ci-dessus.

Le participant accepte de suivre cet enseignement et s'engage à respecter le règlement intérieur des stagiaires mis à sa disposition.

Dès que la formation s'effectue sur un site extérieur le Centre de formation Manitowoc France SAS, le chef d'entreprise d'accueil s'oblige à respecter la réglementation en vigueur et notamment l'article R 237 du code du travail relatif aux prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité (PPSPS) applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.

Article 9 - Organisation des enseignements

- Tous les enseignements du Centre de formation Manitowoc France SAS sont dispensés sous l'autorité technico-pédagogique du Directeur du Centre. Le programme de formation est remis au début de chaque enseignement aux participants.
- La responsabilité pédagogique de chaque enseignement est assurée par un collaborateur permanent du Centre de formation Manitowoc France SAS. L'animation peut être confiée à un ou plusieurs autres collaborateurs permanents ou occasionnels.
- Il est rappelé que l'inscription au stage n'emporte pas obtention automatique des titres proposés (conduite - montage - démontage). Cette obtention est liée à la réussite objective de tests appropriés. En cas de fraude, le stagiaire pourra être éliminé. En cas de doute, le Centre de formation Manitowoc France SAS se réserve la possibilité de faire passer au stagiaire un nouveau test.
- Toutes les actions de formation font l'objet d'une ou plusieurs évaluations de satisfaction des participants.

Article 10- Présence des participants

- La preuve de la participation effective des stagiaires, à tout ou partie des enseignements auxquels ils sont inscrits, résulte de l'émargement des documents de contrôle qui leur sont présentés.
- A l'issue du stage, une attestation de présence est délivrée.

Article 11- Litiges

En cas de litige et si aucune solution amiable n'est trouvée, le tribunal de Commerce de Lyon sera seul compétent.

MAJ : 11/09/2020

RIB :



TITULAIRE DU COMPTE :

MANITOWOC CRANE GROUP France SAS
66 CHEMIN DU MOULIN CARRON
69574 DARDILLY CEDEX

Code Banque : 30007

Code Guichet : 53029

Numéro de compte : 04 76 007 4006

Clé Rib : 73

ETABLISSEMENT BANCAIRE :

NATIXIS PARIS (99999)
30 Avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

IBAN : FR76 3000 7530 2904 7600 7400 673

Domiciliation : NATIXIS PARIS (99999)

BIC : NATXFRPPXXX

Regional headquarters

Americas

Milwaukee,
Wisconsin, USA
Tel: +1 414 760 4600

Shady Grove,
Pennsylvania, USA
Tel: +1 717 597 8121

Europe and Africa

Dardilly,
France-TOWERS
Tel: +33 (0)4 72 18 20 20

Wilhelmshaven,
Germany-MOBILE
Tel: +49 (0) 4421 294 0

APAC

Shanghai,
China
Tel: +86 21 6457 0066

Singapore
Tel: +65 6264 1188

Middle East and India

Dubai, UAE
Tel: +971 4 8862677



This document is non-contractual. Constant improvement and engineering progress make it necessary that we reserve the right to make specification, equipment, and price changes without notice. Illustrations shown may include optional equipment and accessories and may not include all standard equipment.